

BOURG-ACHARD INFO

Septembre 2020

Compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020

MOTION EN FAVEUR DE L'APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

La communauté de communes Roumois Seine a travaillé avec le cabinet Vizea pour élaborer un document cadre visant à développer sur le territoire l'usage de la marche et du vélo. Cette étude concerne à la fois les déplacements du quotidien (courses, travail, ...) et les déplacements de loisirs (accès aux équipements sportifs et culturels, ...). Elle vise à établir un programme d'actions pour, entre autres, aménager des liaisons douces, sécuriser les modes de déplacements et renforcer l'intermodalité au niveau des transports. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ce Schéma directeur des modes actifs.

CESSION DE TERRAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la cession de la partie de la parcelle correspondante au talus adjacent à la bande de terrain ZH 903 P, et située au sud de la parcelle ZH 907, sise 76 allée des Pivoines, au prix d'un euro à Madame et Monsieur Renaud.

CIMETIÈRE: COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les devis de la société GRANIMOND pour l'acquisition et l'installation d'un 3ème columbarium ainsi que pour la mise aux normes du jardin du souvenir (montant global : 11 689 € HT).

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Afin de préciser les termes de l'acquisition des murs du local sis 198 Grande rue Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de résilier amiablement, sous réserve de cette réalisation le bail commercial à compter de la date de l'entrée en jouissance de la commune. Cette résiliation aura lieu moyennant le versement par la commune d'une indemnité d'éviction de 12 500 €.

DURÉES D'AMORTISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modes de calcul et durées d'amortissement.

<u>CENTRE HOSPITALIER PIERRE HURABIELLE - CONVENTION DE</u> FOURNITURE EN EAU CONSOMMÉE

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention (Thierry Mustière), décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de fourniture d'eau consommée par le pavillon Claude Bastard mis à disposition par le centre hospitalier Pierre Hurabielle au profit de la commune.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure dès la rentrée scolaire 2020/2021, un contrat d'apprentissage pour un étudiant en Licence professionnelle Métiers du numérique affecté au service communication.

ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE AU TITRE DE COMMUNE ASSOCIÉE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR BSN au titre de « commune associée », ce qui implique le versement d'une cotisation statutaire de la commune d'1,67 euros par habitant et en contrepartie la commune bénéficie d'une partie de l'offre de services et de l'action du Parc (ouverture aux habitants du territoire des « rendez-vous du Parc », diffusion de supports de communication...). Plus d'informations sur le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande sur https://www.pnr-seine-normande.com/.

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, dans la limite de 18 jours, à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur. Les thèmes privilégiés seront : les fondamentaux de l'action publique locale, les formations en lien avec les délégations et l'appartenance aux différentes commissions et les formations favorisant l'efficacité personnelle. Une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux est allouée comprise entre 2% et 20% du montant des indemnités des élus).

BONS DE NAISSANCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits affectés aux « bons de naissance » offerts aux jeunes parents achardbourgeois sur le budget primitif de la commune (et non plus celui du CCAS).

DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION JMF

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 300 € au bénéfice de l'association Jeunesses Musicales France Normandie pour l'année 2020.

PLAN DE RESTAURATION DES MARES

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'ajout de cette affaire à l'ordre du jour de la séance et autorise Madame le Maire à signer le devis pour l'encadrement de chantiers nature sur les mares de la commune (mares rue des Honguemarettes, rue de la Mare Samson, rue des Portes) de l'association CARDERE, sise L'atrium - 115, boulevard de l'Europe - 76100 Rouen, d'un montant de 1 585,50 € TTC. Plus d'informations sur l'association sur https://www.cardere.org/.

RAPPORT DES COMMISSIONS

PROJETS STRUCTURANTS, URBANISME, DÉVELOPPEMENT DURABLE par Monsieur Richard APPERT, Adjoint au maire

Points abordés lors de la réunion de commission du 15 septembre 2020 :

- Économies d'énergie : proposition de mise en place de 27 horloges astronomiques pour éteindre l'éclairage public de minuit à 5h, l'économie réalisée pourrait être de 9 647 € par an.
- Revitalisation du centre bourg : un groupe de travail a été constitué. La revitalisation sera centrée sur la végétalisation, le mobilier urbain, les matériaux utilisés...
- Extension de l'école maternelle Le vert bocage : attribution d'une subvention au titre de la DSIL d'un montant de 240 856 € (coût prévisionnel du projet : 669 045 €).

TRAVAUX, EMBELLISSEMENT, ENTRETIEN PATRIMOINE, PROPRETÉ, SÉCURITÉ par Monsieur Joël TEMPERTON, Adjoint au maire

Points abordés lors de la réunion du 1er septembre 2020 :

- Pôle des arts : la phase de finition est en cours.
- Les travaux de chauffage des vestiaires football sont en attente d'un second devis.

Intervention de Stéphane HERSANT, Conseiller délégué aux travaux

- Illuminations de Noël : devis signé pour les fêtes de fin d'année.
- Fleurissement automnale et hivernale, en attente de la signature du devis.

VIE SOCIALE ET CITOYENNE par Madame Agnès QUIRION, Adjointe au maire

 Le repas des anciens prévu le dimanche 11 octobre 2020 à la Maison des associations André Héry est annulé par mesures de précaution dues au COVID-19. Mutuelle de village : rencontre avec un représentant de la mutuelle ASP BTP, mise en concurrence de deux assureurs de la commune.

VIE SCOLAIRE ET SOLIDAIRE par Madame Catherine HOJNACKI, Adjointe au maire

 Effectifs: école maternelle Le vert bocage: 161, école élémentaire Guy de Maupassant: 288.

COMMERCE, ARTISANAT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE par Monsieur Maxime FERAY, Adjoint au maire

- Mise en place du marché le samedi matin, bonne fréquentation.
- Prochaine réunion de la commission le 1^{er} octobre 2020.

VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET ANIMATIONS par Monsieur Jean-François GABALA, Adjoint au Maire

- Le forum des associations qui a eu lieu le 5 septembre a été un réel succès.
- Journée du Patrimoine 20 septembre : visites guidées et commentées de la Mairie.
- Séances de cinéma prévues le 21 septembre. Soirée spéciale festival pour les séances du 19 octobre.

Remerciements et questions diverses

Remerciements de :

- CFA Val de Reuil pour la subvention 2020,
- Madame Schmidt suite au décès de son époux Hans-Georg Schmidt, ancien maire de Schönwald.
- Une habitante pour la mise en place du service pendant le confinement.

Nous vous informons

Bruits de voisinage: L'arrêté préfectoral du 25 septembre 2014 précise les horaires pendant lesquels les **activités bruyantes des particuliers**, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression ..., peuvent être effectuées, à savoir :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.
et que, pour les professionnels, les horaires sont les suivants : du lundi au samedi de 7h00 à 20h00.

Compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2020

Un « projet pour la paix » a fait l'objet de plusieurs réunions de travail sur les dernières semaines.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs manifestations et évènements seront organisés du 8 au 23 mai 2021 et pour lesquels de nombreux partenaires seraient mobilisés tels que les établissements scolaires, la médiathèque Hector Malot, Chœur couleur, l'École des arts, diverses associations....

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 1 voix contre (Jean-Paul Bétous), approuve le principe de l'organisation du projet pour la paix du 8 au 23 mai 2021, et autorise l'inscription des crédits nécessaires sur le budget primitif 2021, par 22 voix pour et 1 voix contre (Jean-Paul Bétous), donne un avis favorable à l'acquisition de cinq œuvres dans le cadre du concours national et à la proposition d'octroi des primes au profit des cinq lauréats, selon la réparation suivante : 20 000 € pour le 1^{er}, 10 000 € pour les 4 suivants, par 22 voix pour et 1 abstention (Jean-Paul Bétous), donne un avis favorable à l'organisation du concours de photographies avec attribution de bons d'achat de 150 € chez les commerçants de la commune au profit de chacun des six candidats les mieux classés, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter les différents partenaires financiers pour d'éventuelles subventions ou participations dans le cadre de ce projet.

Nous vous informons



En partenariat avec l'association 2AR, durant tout le mois d'octobre, venez faire vos courses chez les commerçants de Bourg-Achard. Des boîtes à dons sont mises en place et chez beaucoup d'entre eux vous pourrez acheter des tee-shirts des « Foulées roses ». Plus d'informations sur https://www.facebook.com/Les-Foulées-Roses-Bourg-Achard-486436168418208.

Soirée spéciale Festival du cinéma lundi 19 octobre 2020



CINÉ SEINE - BOURG-ACHARD

MAISON DES ASSOCIATIONS ANDRÉ HÉRY Rue Pierre et Marie Curie - 27310 Bourg-Achard www.cineselne.com - www.bourgachard.fr

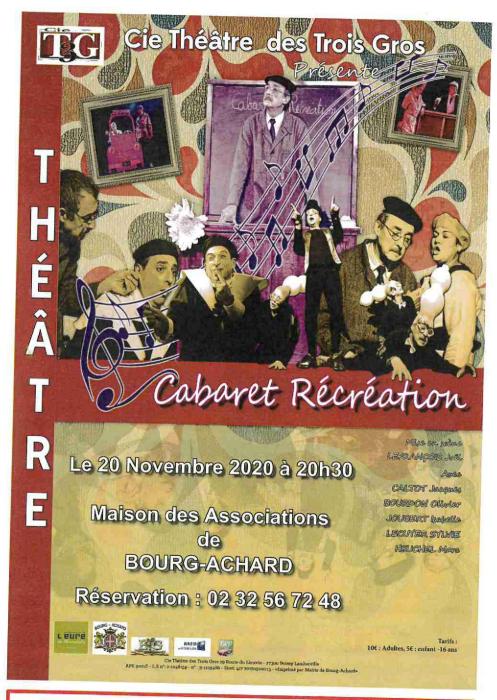


17 h 30 : intervention sur la création de film d'animation

20 h 30 : intervention de Monsieur Sébastien CABIN sur les risques des réseaux sociaux à l'aide d'un quiz interactif avec les téléphones.



Semaine du Technocom du 21 au 24 octobre 2020 à la Maison des associations André Héry.



Attention : réservation obligatoire en Mairie dès maintenant. Les règles sanitaires et les gestes barrières seront respectés.

Informations pratiques

- Le repas des anciens initialement prévu le dimanche 11 octobre 2020 est annulé par mesures de précaution dues au COVID-19. Merci de votre compréhension.
- Le marché de Noël aura lieu les samedi 12 et dimanche 13 décembre 2020 à la maison des associations André Héry.
- « Mon Noël à BOURG-ACHARD » organisé par l'UCIA en partenariat avec la Mairie aura lieu le samedi 19 décembre 2020 sur la place de la Mairie.
- PRO BTP: Des correspondants loisirs et lien social sont disponibles et à votre écoute: Marie-France et Marcel CARON 06 17 50 82 20 ou mariefrancecaron.probtp@orange.fr.
- Le port du masque est obligatoire dans les lieux clos recevant du public depuis le lundi 20 juillet 2020. Il est désormais obligatoire sur toute la commune. Alors, ne sortez plus sans vos masques! Plus d'informations sur https://www.eure.gouv.fr/Actualites/COVID-19-NOUVELLES-MESURES-DANS-
 L-EURE

OBLIGATOIRE



Cet été, le virus circule toujours. Ensemble continuons d'appliquer les gestes barrières.